Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602004-20251211-20250801-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente minutes en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire. Monsieur le Maire a ouvert la séance puis a fait l'appel des présents :

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

PRESENTS : Monsieur Thierry GUÉ, Mesdames et Messieurs Gilles RADIOYES, Marie-Claude HOUEIX, Denis GUÉHO, Yves THÉTIOT, Joël GUIHENEUC, Sylvie CHATEL, Elisabeth PÉPION, Jean-François GUILLEMOT, Michaëlle GUILLEMOT, Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Anthony POYAC, Anne ROLLAND.
Absent : Christelle MORIN.
Pouvoir : Christelle MORIN à Anne ROLLAND.
Secrétaire de séance : Stéphanie BOEFFARD.

Date de convocation du Conseil municipal : le 04 décembre 2025.

Délibération n°2025-08-01.

Objet : Commande publique – 1.1 – Réhabilitation énergétique de logements communaux – Avenants.

Rapporteur : Gilles RADIOYES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité d'intégrer au marché les plus-values pour travaux supplémentaires relatifs aux lots 5 « Électricité-Ventilation-Chauffage », lot 6 « Plomberie-Sanitaires-C.E.T. » et lot 8 « Peinture-Revêtement de sol » ;

Ces travaux supplémentaires entraînent les modifications des lots 5, 6 et 8 comme suit :

Lot	Objet	Montant HT
05	Marché initial	38 523.34 €
	Avenant n°1 – Changement des réglettes LED (cuisine et SDB)	+ 1 498.85 €
	Nouveau montant du marché	**40 021.84 €**
06	Marché initial + avenant n°1	34 759.02 €
	Avenant n°2 – Remplacement baignoire par bac à douche (lgt 2)	+ 477.00 €
	Nouveau montant du marché	**35 236.02 €**
08	Marché initial	40 146.24 €
	Avenant n°1 – Remplacement du revêtement de sol dans chambre (lgt 2)	+ 541.81 €
	Nouveau montant du marché	**40 688.05 €**

Il est proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer quant aux avenants présentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les travaux supplémentaires,
- Approuve les avenants aux marchés des lots 5, 6 et 8,
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC 56140

Le secrétaire de séance,
Stéphanie BOEFFARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.